

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 19
Votants 25
Quorum 14

L'an deux mille vingt trois

Le : 28 septembre

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Robert CHAPOT, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Marine TOINON, Angelo MANIERI, Charlélie ARNAUD, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Guylaine FAYOLLE à Françoise BUSALLI, Christine FELIX à Yvette VERNIERE, Nathalie FERNANDEZ à Jean-Paul FERRE, Marine TOINON à Véronique GENEVRIER, Marjorie COMBE à Sébastien DE ARAUJO.

SECRETAIRE : Jean-Paul FERRE.

Délibération n°2023_09_15

OBJET : LOIRE FOREZ AGGLOMERATION – AVENANT N°5 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN COMMANDE PUBLIQUE / ASSISTANCE JURIDIQUE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu les statuts de la Communauté,

Vu la convention d'adhésion au service commun commande publique / assistance juridique en date du 30 décembre 2016 ainsi que les avenants n°1 du 09 janvier 2018, n°2 du 05 février 2019, n°3 du 15 février 2021 et le n°4 du 28 septembre 2023,

Considérant que l'objet de l'avenant n°5 est la modification de l'annexe 1 référencée à l'article 1 de l'avenant n°2,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les modalités de l'avenant n°5 à la convention d'adhésion au service commun commande publique / assistance juridique qui s'y rattache. Cet avenant est joint à la présente délibération,

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°5 ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 02 octobre 2023
Pour le le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint, Christian SOULIER



Le Secrétaire de séance, Jean-Paul FERRE



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :